

Sainte Marie, le 19 octobre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 novembre 2023

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 22 novembre 2023 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Etaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - BIRINGER Frédéric – BARBET Hervé - BARAILLER Monique - BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève HERMANT Éric - MAITRE Martine - PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume.

Était absent excusé : VALTON Julien-

Monsieur Hervé BARBET été nommé secrétaire.

Monsieur VALTON Julien donne procuration à Monsieur Éric HERMANT pour ce conseil municipal.

.....
RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bois - agriculture

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que l'abattage des grumes par le bucheron est en cours

Commission voirie – assainissement - sécurité

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'une demande de changement des lampes des candélabres hors service a été faite. Une intervention devrait avoir lieu courant décembre.

Commission Aménagement du territoire

En cours :

DP :

DELCHER Hélène – 4 Grande Rue – Changement de la porte d'entrée –
BAN Nicolas – 9 bis Grande Rue – construction de piliers et murettes pour délimiter le terrain

CUb :

BAINIER Catherine – 23 rue de Lougres – construction d'une maison d'habitation

Retour :

PA transfert :

SARL BCG – Entre les vies – ACCORDÉ LE 31/10/2023

CU :

ARCANGELLI-ZERR – Les Combottes de l'Eau – RÉPONDU LE 13/10/2023

TRAVAUX CD33 DEMANDE DE SUBVENTION : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose que le projet concernant les travaux du CD 33, dont le coût prévisionnel estimatif au stade études, à 879 513.50 € HT soit 1 055 416.20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- ETAT : DETR/DSIL : 54 000 € (6%)
- DÉPARTEMENT : 79 000 € (9%)
- OPSA – PMA : 357 400 € (41%)
- FONDS PROPRES : 115 600 € (2%)
- EMPRUNT : 450 000 € (42%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 879 513.50 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

ACHAT DE MATÉRIEL : SALLE DES ASSOCIATIONS

Congélateur

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de changer le congélateur de la salle des associations. En effet, celui-ci ayant plus de 30 ans il présente des problèmes d'étanchéité et est devenu vétuste.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de changer le congélateur coffre de la salle des associations pour un montant de 479.99 €.

Cuisinière

La cuisinière actuelle, équipe la salle depuis 1981. Elle a été achetée d'occasion. Le week-end du 4/5 novembre dernier, elle est tombée en panne. Après l'intervention d'un technicien, le coût de la réparation s'élèverait à environ 800 €, sans garantie de trouver encore des pièces de dépannage disponibles. Nous avons prévu au budget 2023, le remplacement de cet équipement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer la cuisinière et de valider l'achat auprès de l'entreprise Install'Nord pour un montant de 5 289 € HT soit 6 346.80 € TTC.

Travaux accessibilité des toilettes

Afin de mettre en conformité la salle, de permettre l'accueil de toutes les personnes et de garantir un accès à tous aux sanitaires, notre conseil a choisi de réaliser des travaux au niveau des sanitaires lors du conseil municipal du 25 mai 2023.

Une première étude a proposé un plan d'aménagement à ce moment-là. Un devis a été validé et la commande des travaux a été faite.

Après réflexion et discussion entre l'entrepreneur et le Maire, la solution retenue était perfectible. Suite à un échange avec un architecte (et ses conseils – vu les travaux engagés, nous devons changer les portes d'accès = norme 93 cm.) une nouvelle proposition est présentée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'annuler la délibération du 25 mai 2023 et le devis concernant ces travaux.

Il décide également de valider les nouveaux devis auprès de l'entreprise DOMENICHELLI, soit pour les travaux des toilettes homme le devis d'un montant de 15 450.86 € HT soit 16 995.95 € TTC et le devis pour le « rafraichissement » des toilettes femme, d'un montant de 4 410.19 € HT soit 4 851.21 € TTC.

CENTRE DE GESTION : CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention d'adhésion aux missions complémentaires. En effet, les missions du Centre de Gestion ont évolué ces dernières années et diverses conventions ont été proposées aux communes.

Pour faciliter le recours à ce panel de missions et simplifier la gestion de ces multiples conventions, une convention cadre est proposée couvrant l'intégralité des missions accomplies par le Centre de Gestion pour les communes. Cette convention définit le contenu de chacune des prestations, les modalités d'intervention du centre de gestion, les obligations des parties et les modalités de participation.

Certaines missions sont soumises à cotisations, d'autres facturées à l'acte.

La cotisation actuelle au centre de gestion est de 1.96 % et passerait donc à 2.06 % de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- d'adopter la convention cadre proposé par le CDG25,
- d'autoriser le Maire à signer la convention cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PMA : NOUVEAU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté d'agglomération a l'obligation réglementaire d'élaborer un nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) dont l'adoption sera examinée lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023. Les communes membres disposent d'un délai de 2 mois pour donner leur avis sur celui-ci soit avant le 19 décembre 2023.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au nouveau PPGDID.

RPOS ANNUEL 2022 DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Les élus prennent acte de ce rapport.

DIVERS

Salle des associations

La micro crèche « Nid d'anges » nous sollicite pour bénéficier de la salle des associations, pour l'organisation d'une fête de Noël pour les familles accueillies dans leur structure, le mercredi 6 décembre 2023.

Le Maire propose la mise à disposition de l'équipement aux mêmes conditions que l'année passée soit la location gratuite mais reste à la charge de la crèche les frais d'électricité et de chauffage.

Accord du Conseil Municipal

Salle des associations

L'Education Nationale, circonscription de Montbéliard recherche une salle pour accueillir une cinquantaine d'enseignants, pour l'organisation d'une formation, le mercredi 4 février 2023, de 9h00 à 12h00.

Nous avons été sollicités pour mettre à disposition la salle des associations.

Vote du Conseil Municipal 11 abstentions et 3 pour.

Containers « POINT R » :

PMA nous informe du retrait des containers « PAPIERS », « CARTONS », « PLASTIQUES & EMBALLAGES » prochainement. Une information sera faite par la commune auprès des habitants.

En conséquence, chaque usager devra utiliser le « bac jaune » individuel pour l'élimination des déchets recyclables.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h15

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



